

Procès-verbal Conseil Municipal du 30 janvier 2019

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du compte-rendu de la séance précédente,
- 2) Informations et questions diverses :
 - Aménagement de la Maison Cayré,
 - Débat d'Orientation Budgétaire,
 - Fusion des RPI = Compte rendu de la rencontre du 21 janvier entre les élus et l'IEN,
 - Conseil d'Ecole du 28 janvie 2019 = Compte-Rendu
 - Chaufferie Bois = Compte-Rendu de la rencontre avec la Commune de Crozon/Vauvre le 11 janvier 2019 et avec M.THEPAULT (Pays de La Châtre) du 25 janvier 2019,
 - Bilan des besoins en « signalétique » et « directionnelle »,
 - Gazette = Complément de l'édition de janvier (Association des amis de l'Église, Site Web, ...),
 - Points d'Information

<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 10 Présents : 9 Pouvoirs : 1 Votants : 10	<u>Date de Convocation :</u> 26 janvier 2019 <u>Date d'affichage :</u> 26 janvier 2019
--	---

L'an deux mil dix-neuf 30 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU Marc DEHECQ, Éric DESMET, Damien FRADET, Chantal HIBERT.

Absent :, Catherine FLECHAIRE

Pouvoir : Catherine FLÉCHAIRE a donné pouvoir à Chantal HIBERT

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, de respecter une minute de silence en l'hommage à Monsieur Michel FLECHAIRE, décédé le 28 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

2) Questions diverses

Aménagement de la Maison Cayré

Monsieur VIAUD présente les plans de réhabilitation envisagés. Le logement se composerait de 2 niveaux:

- Un rez-de-chaussée de 75 m² environ offrant, une pièce commune (entrée+salon+repas) avec nombreux rangements, 1 cuisine, 1 salle d'eau avec WC et 1 chambre,
- Un étage offrant 1 dégagement, 1 chambre et 1 salle d'eau avec WC.

Le montant total des travaux estimé étant supérieur à 90.000 €, la Commune se doit de passer par la Commande publique, type procédure adaptée "MAPA" et de dématérialiser cette procédure qui implique de se doter d'un profil acheteur pour mettre en ligne l'appel public à la concurrence dans un journal d'annonce légal et les dossiers de consultations des entreprises.

Ce programme devrait se diviser en 11 lots :

- GROS ŒUVRE
- SOLIVAGE BOIS-OSB
- TOITURE (évacuation, ventilations..)
- MENUISERIE INTERIEUR et EXTERIEURE
- ISOLATION – PLATRERIE – CLOISON
- ELECTRICITE - NUMERIQUE - CHAUFFAGE
- PLOMBERIE - SANITAIRE
- FAIENCE
- REVETEMENT DE SOLS
- PEINTURE
- ESCALIER

Pour respecter le délai de dépôt du dossier "contrat ruralité" (15 mars), la publication doit être faite très rapidement avec une fin de consultation publique arrêtée au 12-13 mars avec ouverture des offres simultanément.

Après différents échanges, l'ensemble du Conseil approuve le projet et conformément à la délibération n°9 du 29 mars 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, ce dernier est chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.

Débat d'Orientation Budgétaire

L'ensemble du Conseil Municipal est amené à lister les projets, à savoir :

- Réhabilitation de la Maison Cayré (demande de subvention en cours),
- Remplacement du Tracteur Tondeuse (demande de subvention en cours),
- Etude de faisabilité de la chaufferie,
- Acquisition d'un chauffage d'appoint (*sera mis à disposition du comité des fêtes pour la fête des Brandons*),
- Travaux de voirie.

Conseil d'Ecole du 28 janvier 2019 et Fusion des RPI

On note pour la prochaine rentrée scolaire la perte de 450 élèves sur l'ensemble du Département contre seulement 5 postes d'enseignants.

Concernant la fusion des RPI, par courrier daté du 29 janvier 2019 les élus ont adressé au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) leur accord de principe pour la restructuration et la fusion des 2 RPI sous condition de la signature d'une convention de ruralité permettant le maintien, *pour 2 ans minimum*, de 7 classes sur 2 ans sur 3 sites (3 classes à Mers/Indre, 2 à Montipouret et 2 à Tranzault).

La distribution des classes et des postes d'enseignants est méconnue à ce jour et ressort de la compétence de l'Education Nationale.

Par messagerie reçu ce jour, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre a adressé le calendrier de la préparation de la rentrée 2019/2020 et précisant que les choix définitifs seront arrêtés le 15 février prochain (ou 8 mars si report).

Chaufferie Bois

Une partie des membres du Conseil se sont rendus le 11 janvier sur la Commune de Crozon-sur-Vauvre, engagée dans la création d'une chaufferie biomasse.

Leur projet financé à 50% par la Région et le Contrat de Ruralité représente un coût de 450.000 €.

Cette chaufferie desservira également les particuliers nombreux à se trouver dans le bourg ou à proximité, contrairement à Tranzault.

Monsieur THEPAULT (Pays de La Châtre) est venu se présenter le 25 janvier 2019 et faire le point sur le projet de la Commune. Une nouvelle rencontre est prévue début mars pour nous accompagner dans la mise en place d'une étude comparative entre une chaufferie bois et une géothermie.

Bilan des besoins en signalétique et directionnelle

Un panneau directionnel est en commande pour indiquer le lieu-dit La Loge des Bois.

Après échange, certains panneaux concernant les lieux-dits *Ranchoux, Chantôme Les Cloux Le Chassin...* Aussi, l'ensemble des membres du Conseil est invité à répertorier les besoins et, concernant les panneaux « directionnels » de les dessiner pour ne pas commettre d'erreur lors de la commande.

Gazette = Complément de l'édition de janvier (*Association des amis de l'Église, Site Web, enquête mobilité...*)

A la suite d'une erreur de transmission, l'article de Monsieur AMEYE invitant les Tranzaltiens à participer à une réunion publique le 13 mars prochain n'a pas été publié. Cette réunion ayant pour objet la création d'une association permettant la préservation et la mise en valeur de l'église Saint Pierre de Tranzault étant finalement reportée, le complément de l'édition de janvier pour corriger cette erreur n'est plus justifié. De même concernant l'information sur la mise en ligne du site de la Commune, dont les travaux de création sont suspendus, au regard des nombreux dossiers en cours.

Site Web

La Commission doit encore se réunir pour compléter certaines rubriques et décider de "l'apparence" du site (typographie, couleurs, photographies...) De plus, les démarches auprès de CAMPAGNOL n'ont pas encore été réalisées.

Tracteur Tondeuse

Récapitulatif des devis :

- * SAS Berger = Proposition vente 24.660 € TTC pour un tracteur ISEKI TXG 237F coupe de 152 cm avec bac de ramassage,
Reprise de l'ancien matériel 3.750 €.
- * Equip'jardin = Proposition de vente 24.850 € TTC pour un tracteur compact John Deere 2016R avec coupe 152 cm et un bac de ramassage FRANCOIS BVH600
Reprise de l'ancien matériel 2.500 €

Après échange, le devis retenu, SAS Berger, sera transmis au Département pour complétude de notre demande de subvention « FAR_2019 ».

Points d'information

Aménagement de « la promenade » L'entreprise BiaGéo viendra réaliser le bornage de la parcelle A786 le mardi 12 février prochain au matin.

Locaux de l'école de Sarzay A la suite de la fermeture prochaine de leur école, la Commune de Sarzay propose de mettre à disposition ses locaux au Comité Jeunes de Tranzault.

Etude sur la mobilité La Région lance une étude sur la mobilité dans les milieux ruraux et le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry a été retenu comme territoire d'expérimentation. En ce sens, un questionnaire destiné aux habitants est à diffuser du 28 janvier au 24 février 2019. Les participants peuvent y répondre directement sur le site Internet www.mobilitepaysdelachatre.fr, mais les Mairies sont également invitées à le laisser à disposition aux habitants, récolter leurs réponses et les adresser au Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry (*des affiches et dépliants ont été communiqués ce jour pour informer et inviter la population à y participer*).

Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Le pays de la Châtre en Berry organise une présentation du SCOT le **Mercredi 6 février à 18h00** à la salle des fêtes de Neuvy-Saint-Sépulchre.

Syndicat d'Aménagement du Val de Bouzanne Monsieur DESMET revient sur les nouveaux statuts adoptés à l'unanimité par les membres du Comité Syndical présents en séance le 2 août 2018 à la suite de l'adhésion de la communauté de commune de la marche Berrichonne.

Ces statuts révisés avec les membres du comité syndical et les différents EPCI déjà adhérents modifient la répartition des membres (24 délégués et 12 suppléants) de la façon suivantes :

- * Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole : 4 délégués et 2 suppléants,
- * CdC Eguzon-Argenton, Vallées de la Creuse : 8 délégués et 4 suppléants,
- * CdC Val de Bouzanne : 8 délégués et 4 suppléants,
- * CdC Marche berrichonne : 4 délégués et 2 suppléants.

Le nombre de délégués étant calculé selon la surface du réseau sur le territoire et le nombre d'habitants et Tranzault étant la commune de la CDC ayant la plus petite surface du bassin versant, notre représentation risque d'être remise en question (actuellement 2 représentants Messieurs PAQUIGNON et DESMET).

Comité du Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre : La prochaine réunion du Comité se tiendra le **Mardi 5 février 2019 à 17 h 00** à Châteauroux (*Hôtel du Département- Salle des Délibérations*).

Prochaine réunion le mercredi 13 mars 2019 à 19 heures

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22 heures 30